



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
14 novembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Trentième session**

12-30 janvier 2004

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Application de l'article 21 de la Convention  
sur l'élimination de toutes les formes  
de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports présentés par les institutions spécialisées  
des Nations Unies sur l'application de la Convention  
dans les domaines relevant de leurs compétences**

**Note du Secrétaire général**

**Additif**

**Organisation des Nations Unies pour l'éducation,  
la science et la culture**

1. Au nom du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le 19 septembre 2003, le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à présenter au Comité un rapport sur les informations que lui avaient fournies les États au sujet de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les domaines relevant de ses compétences, rapport qui viendrait compléter les informations contenues dans les rapports des États parties à la Convention qui doivent être examinés à la trentième session du Comité.

2. Les autres informations demandées par le Comité concernent les activités et programmes de l'UNESCO ainsi que ses décisions de principe tendant à promouvoir l'application de la Convention.

3. Le rapport joint en annexe a été établi conformément à la demande du Comité.

---

\* CEDAW/C/2004/I/1.



## Annexe

### **Rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**

#### **I. Introduction**

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes tiendra sa trentième session du 12 au 30 janvier 2004, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Au cours de cette session, il examinera les rapports des pays suivants : Allemagne, Bélarus, Bhoutan, Éthiopie, Kirghizistan, Koweït, Népal et Nigéria.

2. Aux termes de l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les institutions spécialisées sont invitées « à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités », et à fournir des informations sur les activités, programmes et politiques récents susceptibles de promouvoir l'application de l'article 10 et de tout autre article connexe de la Convention. Au chapitre II du présent rapport, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) rend compte de la contribution que ses activités ont apportée à l'application de la Convention et, au chapitre III, des mesures qu'elles a prises en application de la Convention dans les pays considérés.

#### **II. Contribution des activités de l'UNESCO à l'application de la Convention**

3. Selon la stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007, les besoins des femmes doivent être pris en compte dans tous les projets et activités de l'Organisation. Ainsi, afin de promouvoir le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'égalité des sexes, l'UNESCO doit adopter une perspective sexospécifique dans ses activités de planification, de programmation, d'exécution et d'évaluation des politiques, et ce pour tous ses domaines de compétence. Afin de prendre en compte et de promouvoir les priorités des femmes et leur point de vue concernant les objectifs et les approches du développement, elle élargira leur participation à tous les niveaux et dans tous ses domaines d'intervention. Les activités et programmes régionaux mis en place en faveur des filles et des femmes de différents âges, notamment des jeunes femmes et des femmes âgées, seront axés sur la création de réseaux de contacts, l'échange d'informations, le partage des connaissances et l'établissement de relations par delà les frontières et les différences culturelles, dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action des Nations Unies pour une culture de la paix<sup>a</sup>. La promotion et l'application de la Convention et de tout autre instrument normatif international de défense des droits fondamentaux des femmes resteront pour l'UNESCO une priorité absolue.

4. La Section pour la femme et l'égalité des sexes du Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO a commencé les préparatifs de son premier atelier de formation sur le thème de l'égalité des sexes, qui doit se tenir au siège de l'UNESCO en janvier 2004.

5. En septembre 2003, la Section pour la femme et l'égalité des sexes a publié le *Gender Mainstreaming Implementation Framework* (Cadre de prise en considération systématique de l'égalité des sexes) de l'UNESCO pour 2002-2007, en anglais, espagnol et français. Ce cadre, qui donne des orientations sur la marche à suivre, permet au personnel de l'UNESCO de prendre effectivement en considération la problématique hommes-femmes dans ses politiques sectorielles et régionales actuelles et futures.

### **A. Femmes, égalité des sexes et éducation**

6. La stratégie adoptée par l'UNESCO pour assurer la prise en considération systématique de la problématique hommes-femmes dans l'enseignement élémentaire est articulée autour de trois grands axes : a) milieux d'apprentissage accueillants pour les filles; b) création de liens entre l'enseignement de type classique et l'enseignement non traditionnel, et mobilisation et sensibilisation à tous les niveaux en faveur d'une réorientation des politiques; et c) réalisation d'études exhaustives et collecte et analyse de données reflétant la problématique hommes-femmes à l'appui de l'élaboration de politiques, et mise en place des capacités nécessaires.

7. En 1995, l'UNESCO a décidé, dans le cadre du Programme UNITWIN et Chaires UNESCO, de consacrer sept programmes d'enseignement et de recherche au niveau universitaire à des thèmes ayant trait à la problématique hommes-femmes, pour promouvoir un développement humain durable et veiller à la pleine participation des femmes à l'action menée à cette fin. Les multiples retombées de ce programme reflètent la diversité des approches et des stratégies novatrices visant à accroître la participation des femmes et des filles à la société à tous les niveaux. Le projet intitulé « Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement », qui souligne l'importance des liens entre les chercheurs et les communautés locales et la société civile, a pour objet de promouvoir l'autonomisation des femmes.

### **B. Femmes, égalité des sexes et sciences naturelles**

8. Pour ce qui est de la participation des femmes au monde des sciences, l'UNESCO appuie la Déclaration de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) selon laquelle, pour parvenir au développement durable à l'échelle planétaire, il importe de promouvoir la représentation des femmes dans les disciplines scientifiques et technologiques.

9. Afin de formuler des politiques nationales et internationales tenant compte de l'égalité des sexes, le programme Partenariat université/industrie/sciences (UNISPAR) du secteur des sciences naturelles de l'UNESCO a mis au point une série d'indicateurs sexospécifiques dans les domaines de l'ingénierie, des sciences et des techniques qui visent à promouvoir la collecte de données ventilées par sexe dans le cadre des activités scientifiques et techniques.

10. L'UNESCO, en partenariat avec L'Oréal, mène un programme intitulé « Pour les femmes et la science », qui vise à faire mieux connaître les femmes scientifiques et à renforcer le rôle des femmes dans les disciplines scientifiques. Le programme comporte deux principaux modules : a) le prix L'Oréal-UNESCO, qui est décerné chaque année à cinq chercheuses hors pair (sciences de la vie et sciences de la matière), représentant les cinq continents et, b) les bourses annuelles UNESCO-L'Oréal qui encouragent des jeunes femmes scientifiques à poursuivre leurs travaux de recherche.

### **C. Femmes, égalité des sexes et sciences humaines**

11. L'égalité des sexes et le développement sont des volets importants de l'action menée par l'UNESCO dans le domaine des sciences humaines et sociales, qui a pour objet de faciliter l'évolution des relations sociales entre les hommes et les femmes et de promouvoir les instruments normatifs existants. L'accent est mis sur la capacité des hommes et des femmes, sur le plan juridique et sur le plan social, de mobiliser des ressources et de jouir des mêmes avantages, possibilités, traitement et statut. L'action de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales et humaines a consisté entre autres à :

- a) Encourager les parlements à adopter une optique sexospécifique;
- b) Faire mieux connaître les besoins spéciaux des victimes de violence sexuelle;
- c) Financer une étude comparative des droits des femmes dans 35 pays [*The Status of Women at the Dawn of the Twenty-first Century* (La condition de la femme à l'aube du XXIe siècle)];
- d) Créer un groupe de travail (sous l'égide du Comité international de bioéthique de l'UNESCO) chargé d'étudier la santé des femmes dans l'optique des droits humains, dont les travaux ont débouché sur la publication de l'ouvrage intitulé *Women's Rights and Bioethics (2000)*;
- e) Faire appliquer la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes par le biais de projets;
- f) Coordonner des projets relatifs aux droits de l'homme qui encouragent la participation d'hommes et de femmes sur un pied d'égalité et favorisent des débats sur les rôles respectifs des hommes et des femmes, s'agissant des droits humains et de la démocratie.

### **D. Femmes, égalité des sexes et communication**

12. Dans le cadre de son programme intitulé « Les femmes et les médias », l'UNESCO s'emploie à renforcer le pouvoir d'action des femmes en agissant sur plusieurs fronts, notamment en améliorant leur représentation aux postes de décision dans les médias, en assurant leur participation active au traitement de l'information et en les aidant à maîtriser les technologies de communication les plus récentes. L'UNESCO est convaincue que la communication peut contribuer de façon décisive à promouvoir une participation responsable des femmes dans un contexte de paix et d'égalité.

13. En juillet 2003, une réunion d'experts sur « L'égalité des sexes et la société de l'information » s'est tenue au siège de l'UNESCO à Paris. Cette réunion visait à ouvrir un dialogue et à mettre en commun des idées novatrices tendant à ce que la problématique hommes-femmes soit pleinement prise en compte dans les politiques et programmes de développement ayant trait aux technologies de l'information et des communications. Les participants ont examiné les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, esquissé des moyens d'action possibles et formulé des recommandations en vue de l'établissement d'une stratégie commune permettant d'examiner au mieux ces questions lors du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Genève en décembre 2003. L'UNESCO, qui encourage, promeut et lance des initiatives et activités appropriées dans ce domaine, est convaincue que les réponses qui seront apportées aux importantes questions que sont l'accessibilité et la participation des femmes aux technologies de l'information et des communications et le développement de leurs compétences, en particulier dans les communautés défavorisées, contribueront à améliorer les liens sociaux et les structures de ces communautés.

14. Dans le cadre du projet de téléformation des communautés aux questions d'égalité des sexes à l'aide des technologies de l'information et des communications, des communautés locales au Mozambique et en Afrique du Sud s'attaquent aux problèmes du paludisme, du chômage des jeunes et du VIH/sida. Elles s'efforcent en particulier de découvrir – ou de redécouvrir – la somme de connaissances, d'acquis et de traditions existant dans ces domaines tant au niveau local qu'au niveau mondial, en s'appuyant sur les technologies de l'information et des communications, pour mettre au point le contenu des programmes et les outils de formation individuelle et collective. Les télécentres deviennent par là-même de véritables lieux d'apprentissage et de renforcement des liens sociaux. Il est tenu compte, à tous les stades du projet, des besoins et des points de vue des garçons et des hommes aussi bien que des filles et des femmes, ainsi que des relations entre eux, l'objectif étant de promouvoir l'égalité des sexes.

15. Le Programme international pour le développement de la communication a financé, en septembre 2003, un cours de perfectionnement sur le reportage assisté par ordinateur à l'intention de femmes journalistes en provenance de 13 pays d'Asie et du Pacifique. Ce cours, d'une durée de deux semaines, a été dispensé à l'Asia-Pacific Institute for Broadcasting Development (Institut Asie-Pacifique pour le développement de la radiodiffusion) à Kuala Lumpur.

## **E. Femmes, égalité des sexes et culture**

16. La Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adoptée le 2 novembre 2001 par l'UNESCO à la trente et unième session de sa Conférence générale<sup>b</sup>, souligne l'importance de la préservation et de la transmission des valeurs et du patrimoine culturel. Pour mettre en oeuvre le plan d'action énoncé dans cette Déclaration, il faudra impérativement tenir compte du rôle que jouent les femmes dans l'acquisition du langage et du patrimoine culturel par leurs enfants.

17. L'importance de l'artisanat féminin, expression de traditions ancestrales, dans la lutte contre la pauvreté a poussé l'UNESCO à lancer une série d'ateliers créatifs à l'intention d'artisanes exerçant la même activité dans une zone géographique donnée (textile en Amérique centrale, en Afrique de l'Ouest et en Asie centrale,

poterie et vannerie en Afrique australe), afin d'encourager le développement de petites entreprises artisanales et d'accroître la confiance des femmes en elles-mêmes et en leurs compétences.

18. Le projet commun UNESCO/ONUSIDA intitulé « Approche culturelle de la prévention et du traitement du VIH/sida » a été lancé en 1998 pour encourager la réflexion et l'action en vue de promouvoir une telle approche. Il s'agit de créer un environnement plus solidaire à l'égard des malades et de sensibiliser les communautés concernées en s'appuyant sur des références, des tabous et des moeurs qui leur sont propres, dans le cadre d'ateliers de conscientisation et de sensibilisation portant sur la sexualité sans risques, l'hygiène et les stéréotypes.

19. L'état de dépendance économique et sexuelle des femmes et l'analphabétisme des femmes et des filles, conjugués à l'importance excessive que les hommes accordent à la virilité, sont encore aggravés par l'extrême pauvreté et des systèmes de valeurs profondément enracinés. Cet état de fait favorise la propagation du VIH/sida. Une solution consiste peut-être à dispenser aux enfants, dès leur plus jeune âge, un enseignement culturellement adapté et à les sensibiliser à la problématique hommes-femmes de façon à promouvoir une nouvelle culture qui favorise une action commune contre le VIH/sida et une amélioration de la situation économique et sociale de tous.

## **F. Femmes, égalité des sexes et Afrique**

20. Promouvoir le rôle joué par les Africaines, en particulier leur contribution à une culture de paix, dans le cadre de toutes les activités menées par l'UNESCO en Afrique a toujours été l'une des grandes préoccupations du Département Afrique de l'UNESCO. À titre d'exemple, le Département Afrique a apporté un appui spécial à l'organisation de la Conférence panafricaine des femmes, intitulée « Les femmes s'organisent pour instaurer la paix et la non-violence en Afrique », qui s'est tenue à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) du 17 au 20 mai 1999. Les 300 participantes à cette conférence ont conclu leurs travaux en adoptant la Déclaration de Zanzibar.

21. Dans le cadre de ses activités visant à rendre les femmes plus autonomes au niveau communautaire grâce aux médias, l'UNESCO s'est surtout employée à prêter main forte aux stations de radio locales dirigées par des femmes créées au cours de l'exercice biennal précédent, en organisant des activités de formation et en appuyant la préparation et la production d'émissions.

22. L'Organisation a aidé à former des femmes spécialistes des communications au Cameroun et au Mozambique et à produire des émissions qui ont un rapport direct avec les préoccupations des femmes et offrent des conseils pratiques et des informations sur l'alphabétisation, la santé, les soins à donner aux enfants, les techniques agricoles, la formation professionnelle, les possibilités d'emploi et le rôle des femmes dans la mise en oeuvre des politiques de développement. La diffusion de ces émissions sur les stations de radio locales, en particulier au Cameroun, vise à permettre aux femmes de faire entendre leur voix ainsi qu'à répondre à leurs aspirations culturelles et à développer leur créativité. On tente actuellement de déterminer si ces activités ont contribué à améliorer la condition des femmes rurales dans les deux pays.

23. Le programme d'orientation, qui porte sur certains aspects non scolaires de l'éducation, à savoir la dimension affective et sociale de la vie scolaire de l'enfant, vise à donner une plus grande portée à l'éducation en permettant aux enfants d'acquérir le savoir-faire et les connaissances dont ils ont besoin pour devenir autonomes. Il vise en particulier à mettre en place, en marge de la vie scolaire, des services officiels d'orientation et de conseil dont l'éducation des filles et l'éducation préventive concernant le VIH/sida constituent les priorités. Créé en 1994 par les ministres africains de l'éducation, il est actuellement mis en oeuvre dans 27 pays de l'Afrique subsaharienne. Des ateliers ont été organisés au niveau local dans tous ces pays et l'élaboration de matériaux de formation en matière de conseil et d'orientation à l'intention du Groupe francophone s'est poursuivie. Des manuels ont été rédigés pour compléter les éléments des pochettes de formation concernant l'hygiène procréative chez les adolescents, les droits et devoirs des filles et des femmes et la préparation à la vie personnelle, familiale et au foyer. Les éléments des pochettes de formation établis à l'intention du Groupe anglophone portent sur l'éducation en matière de VIH/sida, la formation à la gestion d'une entreprise et l'harmonie raciale et ethnique.

24. Dans le cadre du projet spécial consacré à la promotion des filles et à l'éducation des femmes en Afrique, l'UNESCO et le Gouvernement du Burkina Faso ont organisé un séminaire de trois jours relatif à la création d'un centre d'éducation des filles à Ouagadougou, au cours duquel une attention particulière a été accordée à l'examen du plan et du calendrier de travail correspondants. Le séminaire a rassemblé des participants très divers des secteurs public et privé, qui interviennent activement dans l'éducation des filles et des femmes, ainsi que des représentants de diverses organisations.

## **G. Femmes, égalité des sexes et culture de paix**

25. L'UNESCO a été désignée organisme chef de file de la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010)<sup>c</sup>. Les huit domaines d'action prévus dans la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix adoptés en 1999 par l'Assemblée générale des Nations Unies sont axés en partie sur l'égalité des sexes. En vue d'atteindre cet objectif, l'UNESCO a publié ces dernières années divers manuels de formation et ouvrages de référence, dont les suivants : *Promoting Women's Participation in Conflict Resolution to Build a Culture of Peace* (établi en collaboration avec le Forum des éducatrices africaines), *Education for a Culture of Peace in a Gender Perspective* (2001), *Women say « No » to War* (1999), *Towards a women's Agenda for a Culture of Peace* (1999), *Male Roles, Masculinities and Violence: A Culture of Peace Perspective* (2000) et *Best Practices in Peace Building and Non-Violent conflict Resolution: Some documented African Women's Peace Initiatives*.

26. Dans le cadre de la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit de tous les enfants du monde (2001-2010) et en vue de favoriser l'égalité des sexes, la quatrième édition du *Passeport pour l'égalité*, document personnalisé de la taille d'un passeport, présentant la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, a été publiée en anglais et en français. La version espagnole est en

préparation, ainsi qu'une version simplifiée, qui est actuellement établie en étroite collaboration avec le projet Écoles associées.

27. Financé par la Fondation Nippon, le prix UNESCO de l'éducation pour la paix (30 000 dollars), créé en 1981, vise à encourager les activités tendant à sensibiliser davantage les esprits à la nécessité de la paix. Le Directeur général de l'UNESCO, Koichiro Matsuura, l'a décerné en 2003 au père Emile Choufani, le directeur arabo-israélien du collège gréco-catholique St Joseph de Nazareth, sur la recommandation du jury international du prix. Une mention honorable a été décernée à Yolande Mukagasana, Rwandaise de nationalité belge née au Rwanda en 1954. Pendant le génocide de 1994, Mme Mukagasana a perdu son mari et ses trois enfants et le centre sanitaire qu'elle avait créé a été détruit. Elle a ensuite fondé un orphelinat et adopté 17 enfants. Depuis 1995, elle s'est réfugiée en Belgique, où elle a créé en 1999 Nyarimambo Point d'Appui, fondation destinée à commémorer le génocide et à reconstruire le Rwanda et vise à faire mieux connaître la tragédie au public (en particulier aux jeunes) à l'aide d'ouvrages écrits, de pièces de théâtre et de conférences. Une exposition intitulée « Les blessures du silence » a été organisée dans les écoles du Rwanda, du Canada et de nombreux pays européens.

28. La Conférence régionale des femmes d'Asie pour une culture de paix a été organisée à Hanoi du 6 au 9 décembre 2000 par le Gouvernement du Viet Nam, en collaboration avec l'UNESCO et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Sa convocation répondait au souci de célébrer l'Année internationale pour une culture de la paix (2000)<sup>d</sup> en Asie, de promouvoir la culture de paix préconisée par l'UNESCO et de préparer la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit de tous les enfants du monde. Son objectif principal était de permettre aux femmes d'Asie de faire part de leurs aspirations, de leur expérience et de leurs stratégies concernant la consolidation de la paix et la non-violence en Asie et de se concerter pour promouvoir une culture de paix en tant que préalable indispensable à un développement durable et écologiquement rationnel.

29. Cent cinquante représentants et observateurs de 35 pays d'Asie et du Pacifique ainsi que des représentants d'autres régions, d'organismes des Nations Unies et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales nationales et d'institutions régionales ont participé à la Conférence. Y ont également participé un certain nombre d'invités d'honneur du Parlement et du Gouvernement du pays hôte et le doyen du corps diplomatique vietnamien, ainsi que les ambassadeurs et représentants des pays et organismes qui l'ont financée.

30. Dans la Déclaration finale de Hanoi, les femmes d'Asie recommandent fermement :

a) Que l'on considère l'éducation, ainsi que le respect des droits de l'homme, de la dignité et de la diversité culturelle, la participation à égalité des hommes et des femmes à la prise des décisions et la réorientation des politiques et structures sociales et économiques, comme les éléments essentiels du développement humain et de la paix;

b) Que les médias fassent preuve d'un sens des responsabilités en modifiant les mentalités, en éliminant les images stéréotypées des hommes et des femmes, en ne présentant pas les guerres et les conflits armés sous un aspect séduisant et en



montrant que les femmes participent de plus en plus activement à l'instauration d'une culture de paix;

c) Que l'on promeuve davantage le rôle effectif et potentiel des femmes et des hommes dans l'élimination de la pauvreté et le développement économique des familles et des collectivités, ainsi que l'autonomisation des femmes grâce à des formations professionnelles et des programmes qui leur permettent d'acquérir des moyens de subsistance et un accès équitable aux sciences et techniques au service du développement durable;

d) Que l'on reconnaisse et renforce les compétences et l'expérience distinctives des femmes concernant le règlement et la gestion des conflits, le refus de l'emploi de la force, la prévention de la violence, la guérison des blessures morales et la réconciliation, ainsi que leurs capacités de prendre les choses en main.

## **H. Femmes, égalité des sexes et participation**

31. Le programme de participation permet à l'Organisation de s'associer aux activités que mènent les États Membres et diverses organisations et institutions pour atteindre ses propres objectifs. Les États Membres doivent veiller à ce qu'un nombre suffisant des projets présentés à ce titre soient consacrés expressément aux femmes. Portant en partie sur les problèmes sexospécifiques, il est conçu pour renforcer le partenariat entre les États Membres ou les organisations non gouvernementales et l'UNESCO. La participation peut prendre diverses formes : fourniture de spécialistes ou de bourses d'études, ou de matériel et de documentation; organisation de réunions, conférences et séminaires ou de cours de formation. Le programme sert de plus en plus à financer les activités visant à appuyer les activités de développement menées par les États Membres au niveau national et à renforcer les commissions nationales.

## **I. Généralités**

32. Ancien champion du monde de course de voile, l'artiste français Titouan Lamazou a été désigné le 12 mars 2003 au siège de l'Unesco, dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la femme 2003, artiste de l'UNESCO pour la paix, pour son oeuvre artistique, qui favorise l'autonomisation des femmes et la réalisation de leurs droits fondamentaux. Lamazou, qui est le quarante-septième artiste de l'UNESCO pour la paix, se propose avant tout de promouvoir le message de l'Organisation en collaborant avec le Bureau de la planification stratégique et la Section des femmes et de l'égalité des sexes.

33. Dans ce contexte et dans le cadre de sa carrière artistique, il publie des tableaux et des dessins dans un ouvrage intitulé « Portraits de femmes du monde ». Au cours des deux années à venir, il se rendra dans de nombreuses régions du monde pour rassembler des données sur la vie de femmes célèbres et inconnues, dont il rendra compte à l'aide de tableaux, de photographies, de textes et de cassettes vidéo. Pour poursuivre sa série de portraits de femmes, Lamazou s'est rendu récemment en Inde, au Bangladesh et au Népal.

**III. Mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour appliquer les dispositions de la Convention dans les pays dont les rapports seront examinés à la trentième session du Comité du 12 au 30 janvier 2004 (Allemagne, Bélarus, Bhoutan, Éthiopie, Kirghizistan, Koweït, Népal et Nigéria)**

**A. Bélarus**

**Statistiques de base – Population et éducation<sup>e</sup>**

Année	Nombre d'habitants (en milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	<b>10 187</b>	4 746	5 441

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement primaire* (en pourcentage)			Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire* (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2000/01	<b>109</b>	109	108	<b>99</b>	100	99

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement secondaire* (en pourcentage)			Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire* (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2000/01	<b>84</b>	83	86	<b>76</b>	76	76

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes
2000/01	<b>56</b>	49	63

Année	Indice de parité des sexes (en pourcentage)		
	Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire	Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire	Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur
2000/01	0,99	1,01	1,29

\* Estimation établie par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

## B. Bhoutan

### Statistiques de base – Population et éducation

Année	Nombre d'habitants (en milliers)					
	Total			Hommes		Femmes
2000	2 085			1 054		1 032

  

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)			Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.

  

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement secondaire (en pourcentage)			Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.

  

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur (en pourcentage)		
	Total	Femmes	Hommes
	n. d.	n. d.	n. d.

  

Année	Indice de parité des sexes (en pourcentage)		
	Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire	Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire	Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur
	n. d.	n. d.	n. d.

### Activités menées dans le cadre du programme de l'UNESCO (2002/2003)

#### Femmes, égalité des sexes et culture

34. Le projet intersectoriel de lutte contre la pauvreté intitulé « Développement du tourisme culturel et écologique dans les régions montagneuses de l'Asie centrale et dans l'Himalaya » prévoit des activités visant spécialement les femmes des zones rurales du Kirghizistan et du Népal. Il vise à promouvoir un tourisme culturel et écologique durable dans les régions montagneuses isolées de l'Asie centrale et de l'Himalaya, notamment pour y atténuer la pauvreté et freiner l'exode rural et en préserver le patrimoine culturel et naturel. Un des points forts de ce projet interdisciplinaire, qui est mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales locales et internationales au Bhoutan, en Inde, en République islamique d'Iran, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Népal, au Pakistan et au Tadjikistan, est qu'il lutte

concrètement contre la pauvreté dans les zones rurales des régions concernées et met résolument l'accent sur la participation des collectivités et la coopération Sud-Sud. Il vise à atteindre bon nombre des objectifs énoncés à l'article 14 de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en particulier aux alinéas a), d), e), f) et g) du paragraphe 2.

### C. Éthiopie

#### Statistiques de base – Population et éducation

Année	Nombre d'habitants (en milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	<b>62 908</b>	31 259	31 649

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)			Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2000/01	<b>64</b>	76	52	<b>47</b>	53	41

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement secondaire* (en pourcentage)			Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire* (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2000/01	<b>18</b>	22	14	<b>13</b>	15	10

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes
2000/01	<b>2</b>	2	1

Année	Indice de parité des sexes (en pourcentage)		
	Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire	Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire*	Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur
2000/01		0,77	0,27

\* Estimation établie par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

**D. Allemagne****Statistiques de base – Population et éducation**

<i>Année</i>	<i>Nombre d'habitants (en milliers)</i>		
	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
2000	<b>82 017</b>	40 148	41 869

<i>Année</i>	<i>Taux brut d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)</i>			<i>Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)</i>		
	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
2000/01	<b>104</b>	104	104	<b>87</b>	86	87

<i>Année</i>	<i>Taux brut d'inscription dans l'enseignement secondaire (en pourcentage)</i>			<i>Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire* (en pourcentage)</i>		
	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
2000/01	<b>99</b>	100	99	<b>89</b>	89	89

<i>Année</i>	<i>Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur (en pourcentage)</i>		
	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
1998/99	<b>46</b>	47	45

<i>Année</i>	<i>Indice de parité des sexes (en pourcentage)</i>		
	<i>Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire</i>	<i>Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire*</i>	<i>Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur</i>
		1,02	1,01

\* Estimation établie par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

**Activités menées dans le cadre du programme de l'UNESCO (2002/2003)****Femmes, égalité des sexes et sciences naturelles****Bourses**

35. En 2002, Mary Osborn a reçu le prix L'Oréal-UNESCO des femmes scientifiques, en reconnaissance de sa contribution à la recherche dans le domaine des sciences de la vie. Elle fait partie des pionniers de l'immunofluorescence en microscopie, une technique aujourd'hui utilisée par les laboratoires du monde entier. Ses travaux qui présentent de nombreuses applications importantes, ont permis de mettre au point de nouveaux réactifs pouvant être utilisés pour le diagnostic différentiel des tumeurs humaines.

**E. Koweït****Statistiques de base – Population et éducation**

<i>Année</i>	<i>Nombre d'habitants (en milliers)</i>		
	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
2000	<b>1 914</b>	1 115	800

<i>Année</i>	<i>Taux brut d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)</i>			<i>Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)</i>		
	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
2000/01	<b>94</b>	95	96	<b>83</b>	84	82

<i>Année</i>	<i>Taux brut d'inscription dans l'enseignement secondaire* (en pourcentage)</i>			<i>Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire (en pourcentage)</i>		
	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
2000/01	<b>56</b>	55	57	<b>n. d.</b>	n. d.	n. d.

<i>Année</i>	<i>Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur* (en pourcentage)</i>		
	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
1998/99	<b>21</b>	13	30

<i>Année</i>	<i>Indice de parité des sexes (en pourcentage)</i>		
	<i>Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire</i>	<i>Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire</i>	<i>Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur</i>
2000/01		0,98	2,31**

\* Estimation établie par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

\*\* 1998/99.

## F. Kirghizistan

### Statistiques de base – Population et éducation

Année	Nombre d'habitants (en milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	4 921	2 413	2 508

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)			Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2000/01	101	103	100	82	84	81

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement secondaire* (en pourcentage)			Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2000/01	86	86	86	n. d.	n. d.	n. d.

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur* (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes
2000/01	41	40	42

Année	Indice de parité des sexes (en pourcentage)		
	Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire	Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire	Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur
2000/01	0,97	n. d.	1,04

### Activités menées dans le cadre du programme de l'UNESCO (2002/2003)

#### Femmes, égalité des sexes et éducation

36. Dans le cadre du Plan d'action national sur l'éducation pour tous, l'UNESCO et le Ministère de l'éducation et de la culture du Kirghizistan élaborent actuellement un projet intitulé « Intégration d'une perspective sexospécifique dans l'éducation familiale ». Dans le cadre de ce projet, des animateurs seront formés, un certain nombre d'ateliers destinés aux parents seront organisés en 2003 et du matériel pédagogique en kirghize sera publié.

### Femmes, égalité des sexes et culture

37. Le projet intersectoriel de réduction de la pauvreté intitulé « Développement culturel et écotourisme dans les régions montagneuses de l'Asie centrale et de l'Himalaya » comporte des activités à destination des femmes rurales au Kirghizistan et au Népal. Ce projet interdisciplinaire a pour objet de favoriser un écotourisme et un développement culturel durables et communautaires dans les régions montagneuses isolées de l'Asie centrale et de l'Himalaya, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, la diminution des migrations rurales-urbaines et la préservation du patrimoine culturel et naturel. L'un des points forts du projet, mené par des organisations non gouvernementales locales et internationales au Bhoutan, en Inde, en République islamique d'Iran, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Népal, au Pakistan et au Tadjikistan, réside dans son approche concrète et pratique de la pauvreté en milieu rural et la priorité délibérément accordée à la participation des communautés et à la coopération Sud-Sud. Le projet vise à atteindre nombre des objectifs énoncés à l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment aux alinéas a), d), e), f) et g) de son paragraphe 2.

38. Au Kirghizistan, le projet comporte le développement dans les zones rurales de séjours chez l'habitant et de camps de yourte pour les touristes, la promotion d'un artisanat de haute qualité réalisé par des associations de femmes locales, la participation de la communauté locale à la protection du patrimoine culturel et l'encouragement de festivals culturels traditionnels, y compris des festivals de cuisine et d'artisanat locaux. Les femmes rurales participent à chacune des activités dans le cadre desquelles elles bénéficient d'activités de formation organisées au sein du projet et constituent des coopératives et des associations commerciales, afin que les familles et les communautés locales bénéficient du tourisme.

### G. Népal

#### Statistiques de base – Population et éducation

Année	Nombre d'habitants (en milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	23 043	11 811	11 232

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)			Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire* (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2000/01	118	128	108	72	77	67

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement secondaire* (en pourcentage)			Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2000/01	51	58	43	n. d.	n. d.	n. d.



Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur (en pourcentage)		
	Total	Hommes*	Femmes*
2000/01	5	7	2

Année	Indice de parité des sexes (en pourcentage)		
	Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire*	Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire	Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur*
2000/01	0,87	n. d.	0,27

\* Estimation établie par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

### Activités menées dans le cadre du programme de l'UNESCO (2002/2003)

#### Femmes, égalité des sexes et éducation

39. Les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation au Népal mettent l'accent sur le secteur de l'éducation non formelle. L'une des principales activités de l'UNESCO à Katmandou est le projet de centre communautaire d'apprentissage qui dessert actuellement sept districts du pays, à savoir Baitadi, Dadeldhula, Rasuwa, Jhapa, Katmandou, Lalitpur et Bhaktapur. Ce projet a pour vocation d'assurer à chacune des communautés une éducation tout au long de la vie sous diverses formes. La lutte contre l'analphabétisme par une éducation tant formelle qu'informelle accorde la priorité aux filles et aux femmes. Parmi les autres activités menées dans le cadre du centre figurent la formation professionnelle, les activités génératrices de revenus, l'émancipation des femmes et des activités culturelles.

40. L'UNESCO collabore depuis 2000 avec le CELRRD (Center for Legal Research and Resource Development) à la prévention au niveau local de la traite des filles et des femmes à des fins d'exploitation sexuelle et à l'évolution des valeurs sociales qui favorisent cette traite. Le programme s'appuie sur la conviction que les inégalités entre les sexes constituent la cause principale de la traite et des autres formes de violence à l'encontre des femmes. L'objectif à long terme du programme est de faire évoluer progressivement les valeurs culturelles et les rôles traditionnels susceptibles de désavantager les femmes dans la société. Les principales activités du programme ont été les suivantes : formation parajuridique des femmes et des hommes et formation de commissions parajuridiques; formation d'enseignants; émancipation des adolescentes; génération de revenus; enregistrement des événements importants (enregistrement précis des événements tels que les naissances, les mariages et les migrations); lutte contre la traite des femmes et des filles; information détaillée sur cette traite; amélioration de l'exercice des droits juridiques; réforme législative et Women Victim's Legal Aide Clinic (WVLAC). Ce programme bénéficie également du soutien d'autres institutions des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation internationale du Travail) et d'organisations non gouvernementales internationales (Plan international et Fondation belge).

41. À Lalitpur et Rasuwa, l'UNESCO poursuit également un projet intitulé « L'enseignement scientifique, technique et professionnel pour les filles », qui vise à

réduire la pauvreté en dispensant une formation professionnelle et technique aux adolescentes pauvres et marginalisées, afin d'améliorer leurs perspectives de carrière.

### Femmes, égalité des sexes et culture

42. Le projet intersectoriel de réduction de la pauvreté intitulé « Développement culturel et écotourisme dans les régions montagneuses de l'Asie centrale et de l'Himalaya » comporte des activités à destination des femmes rurales au Kirghizistan et au Népal. Ce projet interdisciplinaire a pour objet de favoriser un écotourisme et un développement culturel durables et communautaires dans les régions montagneuses isolées de l'Asie centrale et de l'Himalaya, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, la diminution des migrations rurales-urbaines et la préservation du patrimoine culturel et naturel. L'un des points forts du projet, mené par des organisations non gouvernementales locales et internationales au Bhoutan, en Inde, en République islamique d'Iran, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Népal, au Pakistan et au Tadjikistan, réside dans son approche concrète et pratique de la pauvreté en milieu rural et la priorité délibérément accordée à la participation des communautés et à la coopération Sud-Sud. Le projet vise à atteindre nombre des objectifs énoncés à l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment aux alinéas a), d), e), f) et g) de son paragraphe 2.

43. Au Népal, le projet comporte le développement de séjours chez l'habitant sous la direction de femmes isolées et économiquement défavorisées de la région de Humla. Des formations sur l'exercice des responsabilités par les femmes ont également été organisées dans ce cadre à Simikot, la capitale régionale.

### Programme de participation

44. Dans le cadre du programme de participation 2002/2003, l'UNESCO contribue financièrement au projet intitulé « Women Empowerment for Community Development », mené au Népal. Ce projet organise à l'intention des femmes une formation sur les droits des femmes, l'amélioration des compétences et l'alphabetisation. En outre, deux programmes de microcrédit ont été mis en oeuvre.

## H. Nigéria

### Statistiques de base – Population éducation

Année	Nombre d'habitants (en milliers)		
	Total	Hommes	Femmes
2000	113 862	57 383	56 479

  

Année	Taux brut d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)			Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire (en pourcentage)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.

<i>Année</i>	<i>Taux brut d'inscription dans l'enseignement secondaire (en pourcentage)</i>			<i>Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire (en pourcentage)</i>		
	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
n. d.	<b>n. d.</b>	n. d.	n. d.	<b>n. d.</b>	n. d.	n. d.

  

<i>Année</i>	<i>Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur (en pourcentage)</i>		
	<b>Total</b>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
n. d.	<b>n. d.</b>	n. d.	n. d.

  

<i>Année</i>	<i>Indice de parité des sexes (en pourcentage)</i>		
	<i>Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire</i>	<i>Taux net d'inscription dans l'enseignement secondaire</i>	<i>Taux brut d'inscription dans l'enseignement supérieur</i>
n. d.	<b>n. d.</b>	n. d.	n. d.

### Activités menées dans le cadre du programme de l'UNESCO (2002/2003)

#### Femmes, égalité des sexes et éducation

45. Le Programme d'orientation et de conseils porte sur les aspects non scolaires de l'éducation et, dans ce cas, à la dimension affective et sociale de la vie scolaire. Il accorde une plus grande importance à l'éducation des enfants, en permettant aux jeunes d'acquérir les capacités et connaissances dont ils ont besoin pour devenir autonomes. Le programme vise à la création de services d'orientation et de conseils institutionnalisés et fonctionnant en parallèle avec la vie scolaire, tout en accordant la priorité à l'éducation des filles et en mettant l'accent sur l'éducation pour la prévention du VIH/sida. Le programme a été lancé en 1994 par les ministres de l'éducation africains et il concerne maintenant 27 pays de l'Afrique subsaharienne, dont le Nigéria. Un comité de travail, composé de membres des pays participants, est chargé du suivi et de la mise en oeuvre du projet. Des stages de formation régionaux ont été organisés en anglais à l'intention des responsables politiques, des enseignants, des formateurs d'enseignants, des jeunes et des travailleurs sociaux du Malawi où un centre d'orientation, de conseils et de perfectionnement de la jeunesse en Afrique a été provisoirement installé. Le centre définitif est en cours de construction. Des ateliers locaux ont été organisés dans les 27 pays participants et la préparation de matériels de formation dans le domaine de l'orientation et des conseils a été poursuivie. Parmi les matériels de formation ainsi élaborés figurent des dossiers consacrés à l'éducation en matière de VIH/sida, l'éducation concernant l'entreprise et l'harmonie raciale et ethnique.

46. Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'éducation des filles, l'UNESCO a lancé une étude conjointe sur les neuf pays à forte population (E-9) (Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan). Au niveau national, le projet consiste à faire le point des réalisations et des blocages existants, à recenser les politiques poursuivies pour faciliter l'accès à l'éducation à toutes les filles et à vérifier si les procédures d'exécution sont en rapport avec les

politiques et plans adoptés. L'étude de synthèse réalisée à partir des conclusions par pays résume les enseignements tirés et les pratiques à retenir, mais propose également des politiques et programmes dynamiques permettant d'assurer l'éducation des filles dans le cadre du programme Éducation pour tous.

### **Femmes, égalité des sexes et sciences naturelles**

#### **Bourses**

47. En février 2003, une bourse UNESCO/L'Oréal de 20 000 dollars a été accordée à Mlle Luka Gesinde pour poursuivre des recherches à la faculté d'études agricoles et alimentaires de l'Université de Plymouth, au Royaume-Uni.

48. Dans le cadre du programme de bourses pour les artistes UNESCO-Aschberg, Mme Faith Adiele a reçu en 2002 une bourse pour poursuivre sa formation.

### **Femmes, égalité des sexes et Afrique**

49. En collaboration avec le Forum des dirigeants africains, l'UNESCO a organisé une conférence régionale sur les femmes africaines et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans les locaux du secrétariat du Forum, à Ota (Nigéria) du 3 au 5 février 2002. L'objectif principal de la conférence était de mieux faire connaître le NEPAD et de constituer une base de soutien populaire au sein des organisations de la société civile, en général, et des groupes de femmes, en particulier. Entre autres choses, la conférence a identifié les points d'entrée possibles pour les femmes africaines dans les programmes et activités du NEPAD, ainsi qu'à un certain nombre de cadres et de modalités possibles pour établir une interface réelle entre les groupes de femmes et le NEPAD.

50. La conférence a offert une occasion supplémentaire pour les groupes de femmes d'apprécier les mécanismes actuels de suivi et d'évaluation des domaines prioritaires en matière de sécurité, de stabilité, de développement et de coopération, et les rôles des femmes dans ces processus, tout en jetant les bases d'une compréhension organisée de la place des femmes africaines dans le développement et la mise en oeuvre d'initiatives continentales.

### **Programme de participation**

51. Dans le cadre du programme de participation 2002-2003, l'UNESCO contribue financièrement à des ateliers de formation pratique sur la dégradation, la remise en état et la conservation de l'environnement et la prévention de la pollution organisés à l'intention de femmes et de jeunes ruraux au Nigéria.

### *Notes*

<sup>a</sup> Voir résolution 53/243 de l'Assemblée générale en date du 13 septembre 1999.

<sup>b</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Documents de la Conférence générale, trente et unième session, Paris, 15 octobre-3 novembre 2001*, vol. 1, *Résolutions*, résolution 25, annexes I et II.

<sup>c</sup> La Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde a été proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/24 du 10 novembre 1998. Voir aussi <[www.unesco.org/iycp](http://www.unesco.org/iycp)>.

- <sup>d</sup> L'Année internationale de la culture de la paix a été proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/15 du 20 novembre 1997.
- <sup>e</sup> Dans les tableaux du chapitre III, on entend par « taux brut d'inscription » le nombre d'élèves inscrits dans un cycle d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population du groupe d'âge officiel correspondant; on entend par « taux net d'inscription » le nombre d'élèves appartenant au groupe d'âge officiel pour un cycle d'enseignement donné qui sont inscrits dans ce cycle, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe d'âge; et on entend par « indice de parité des sexes » le rapport du nombre de filles inscrites dans un cycle donné au nombre de garçons inscrits dans le même cycle.